Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260303-D20260303_01_1-DE

3/02/République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte-Anne d'Auray

Référence
D20260303-01

Objet de la délibération
Ouverture de crédits d'investissement avant vote du BP 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
23/02/2026

Date d'affichage
23/02/2026

Vote à l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 4 mars 2026
Et
Publication ou notification du :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2026

L'an 2026, le 3 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GASTINE Roland, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23 février 2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 février 2026.

Présents : R. GASTINE, J-M YANNIC, M. LE FRAPPER, JM BARBE, M-C. DE LA BOURDONNAYE, K. FORGET, F. COLLEC, J-B HARY, M. LE HEC, M-P HELOU, M-C THERAUD, M. NICOLAS-DESCHAMPS, S. NOBLANC, C. TRACOL et N. VEST.

Absents excusés :
J. DUBOUAYS a donné pouvoir à M-C DE LA BOURDONNAYE
F. LE ROUX a donné pouvoir à K. FORGET
D. LE NEILLON a donné pouvoir à F. COLLEC
V. JEGOUSSE a donné pouvoir à R. GASTINE

Absents non excusés : S. REBY, R. FILY, Y. JOUNOT, G. LE PALMEC,

A été nommé secrétaire : Claude TRACOL

20260303-01 – Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2026

Mme LE FRAPPER rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé et autorisé l'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 733 000 €.

Pour mémoire, l'article L.1612-1 du CGCT prévoit qu'en l'absence de l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut engager, sur autorisation de l'assemblée délibérante, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement à concurrence de 25% du montant des crédits inscrits au titre du budget de l'exercice précédent.

Suite à la délibération de décembre dernier, les services de l'Etat nous ont adressé un courrier précisant que les montants des restes à réaliser doivent être soustraits au montant du budget de l'année N-1. De ce fait, les montants des autorisations d'engagement avant le vote du budget 2026 se trouvent modifiés comme suit :

Chapitre	Articles	Intitulé du chapitre	BP 2025 sans les RAR	Autorisations d'engagement avant vote du budget 2026 (€)
20		Immobilisations incorporelles	**22 600.00**	**5 600.00**
	202	Frais d'études… d'urbanisme		2 500.00
	2088	Autres immobilisations incorporelles		3 100.00
21		Immobilisations corporelles	**380 062.00**	**95 000.00**
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		1 500.00
	2128	Autres agencements et aménagements		1 500.00
	21316	Constructions équipements de cimetière		5 000.00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260303-D20260303_01_1-DE

	21318	Constructions autres bâtiments publics		15 000.00
	21351	Installations générales …		3 000.00
	21534	Réseaux d'électrification		30 500.00
	21533	Réseaux câblés		7 000.00
	215738	Autres matériels et outillages		7 000.00
	21578	Autres matériels techniques		1 500.00
	21838	Autre matériel informatique		2 000.00
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire		1 000.00
	2181	Installations générales, agencements divers…		8 000.00
	2188	Autres immobilisations corporelles		12 000.00
23		Immobilisations en cours	**2 164 090.09**	**541 000.00**
	2312	Agencement et aménagement de terrains		53 000.00
	2313	Constructions (en cours)		400 000.00
	2315	Installations, matériels et outillages techniques		88 000.00
	2316	Restauration des biens historiques et culturels		
		Total	**2 566 752.09**	**641 600.00**

Après avoir entendu le rapport de présentation et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés **:**

- approuve et autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite des crédits définis ci-dessus,

- **annule** la délibération D20251216-01 du 16/12/25.

Le Maire
Roland GASTINE

MAIRIE DE SAINTE-ANNE D'AURAY (MORBIHAN)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le